



ROBERT SABATHIÉ
Entrepreneurs Des Territoires
Président du Syndicat Départemental
des Hautes-Pyrénées

Orleix, le 30 Novembre 2010

Objet : Retraite Complémentaire - Mise en place du guichet unique

Chers amis entrepreneurs,

Les partenaires sociaux de la commission mixte des Hautes Pyrénées souhaitent continuer à **améliorer l'offre de services** en matière de protection sociale, notamment en vous simplifiant les formalités administratives de déclarations sociales.

En conséquence, dès maintenant, vous avez la possibilité d'adhérer à la CAMARCA, caisse de retraite complémentaire ARRCO et ainsi bénéficier du guichet unique.

Vous pourrez ainsi pour la retraite complémentaire disposer du même service que celui que vous connaissez aujourd'hui pour la prévoyance de vos salariés non cadre.

Pour l'ensemble de votre protection sociale la MSA sera votre interlocuteur unique pour :

- affilier vos salariés,
- déclarer leurs salaires,
- payer les cotisations.

Bien entendu, votre taux de cotisations, ainsi que sa répartition restent inchangés et les droits de retraite complémentaire de vos salariés sont maintenus dans leur intégralité.

Chaque entreprise a individuellement la faculté de solliciter son rattachement à la CAMARCA, pendant une période limitée à un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour des raisons pratiques, nous vous suggérons de choisir comme date d'effet : le 1^{er} janvier 2011.

➔ Si vous souhaitez opter pour une adhésion à la CAMARCA, nous vous invitons à retourner le bulletin d'adhésion ci-joint à :

AGRICA
Direction RETRAITE
Assistance, Qualité et Développement
21 rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

Dès réception de ce document, AGRICA communiquera à votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole les informations nécessaires à l'appel des cotisations de retraite complémentaire des salariés de votre entreprise.

Dès lors, vos déclarations auprès des services de la MSA serviront à calculer, appeler et recouvrer vos cotisations de retraite complémentaire **sans démarche particulière**.

Pour plus de précisions, vous pouvez joindre les services d'AGRICA au : 01.71.21.62.81 ou 01.71.21.53.01.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements, si vous le souhaitez.

Amicalement à vous.

Le président

Robert Sabathié